



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 339/2021
Date de la séance du CE : 17 mars 2021
Direction : Chancellerie d'Etat
N° d'affaire : 2020.STA.780
Classification : Non classifié

Langue facile dans le canton de Berne. Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil concernant la mise en œuvre de la motion 242-2018 Sancar (Les Verts, Berne)

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Chancellerie d'Etat, arrête :

1. Le Conseil-exécutif adopte le rapport « Langue facile dans le canton de Berne. Rapport de mise en œuvre de la motion 242-2018 Sancar (Les Verts, Berne) ».
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Toutes les Directions
- Chancellerie d'Etat
- Grand Conseil

Pièces jointes

- Rapport « Langue facile dans le canton de Berne »